

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CMS Site inspecté : carrière du Merdanel

Date de l'inspection: 05/12/2017

Constat de l'inspecteur :

Les trois piézomètres PZ5, PZ6 et P3 doivent faire l'objet d'une campagne initiale de mesures avant le début de l'exploitation. Le début de l'exploitation a été déclarée le 12/09/2017.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

- article 15 de l'arrêté préfectoral du 23/12/2016 n°05-2016-12-23-010

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

**Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature**

FERRET ERIC
Responsable Travaux



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La campagne initiale de mesures (niveau nappe + analyses physico-chimiques) sera réalisée avant le 15 Janvier 2018. Les résultats seront transmis à la DREAL dès réception des analyses du laboratoire.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

Retard de la campagne de mesures confirmé par l'exploitant le 29/01/18. Les analyses sont réalisées le 29/01/18, résultats sous 3 semaines.

L'inspection le : 29/01/18 

Fiche soldée le :

DREAL